



ORGANISATION POUR LA MISE EN VALEUR DU FLEUVE SENEGAL

SOCIETE DE GESTION DE L'ENERGIE DE MANANTALI

PROJET : PROJET DE RENFORCEMENT ET D'EXTENSION DU RESEAU ELECTRIQUE DE L'OMVS/MANANTALI II

AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT INTERNATIONAL

Objet : Sélection d'une entreprise pour la recherche de financement, les études et la construction de la ligne biterne 225 kV Yelimané (Mali)-Tintane-Kiffa et Tintane-Aioun (Mauritanie)/Projet Manantali II SOGEM/OMVS.

ADDITIF N° 1 -REPORT DE LA DATE DE LA VISITE DE SITES

Anciennes dispositions	Nouvelles dispositions
PREMIERE PARTIE-Procédures d'appel d'offres	
IS 7.4 Une réunion préparatoire aura lieu au lieu et date ci-après : Lieu : Hôtel IMAN/Nouakchott-Mauritanie Date : 24 Juin 2022 Heure : 10 H00 heures précises (Heure de Mauritanie) Une visite du site sera organisée par le Maître de l'Ouvrage aux lieux et dates ci-après : Lieux : Yélimané (Mali)-Tintane-Kiffa et Tintane-Aioun (Mauritanie) Lieu et date de rendez-vous pour le démarrage de la visite : Kiffa, place de la Willaya, le 20 juin 2022 à 10 heures précises Dates de la visite : 20 au 22 Juin 2022 Date de retour sur Nouakchott : 23 Juin 2022 La participation à la visite de site est obligatoire. Elle sera sanctionnée par une attestation de participation délivrée par la SOGEM qui fera partie intégrante de l'offre, sous peine de rejet.	IS 7.4 Une réunion préparatoire se tiendra, le lundi 25 juillet à 10 H00 heures précises (Heure de Mauritanie), par vidéo-conférence. Une visite du site sera organisée par le Maître de l'Ouvrage aux lieux et dates ci-après : Lieux : Yélimané (Mali)-Tintane-Kiffa et Tintane-Aioun (Mauritanie) Lieu et date de rendez-vous pour le démarrage de la visite : Kiffa, place de la Willaya, le lundi 18 juillet 2022 à 9 heures précises. Dates de la visite : 18 au 23 juillet 2022 Date de retour sur Nouakchott : 24 Juillet 2022 La participation à la visite de site est obligatoire. Elle sera sanctionnée par une attestation de participation délivrée par la SOGEM qui fera partie intégrante de l'offre, sous peine de rejet.

Cet additif fait partie intégrante du DAO et modifie les passages ci-dessus cités. Toutes les autres clauses et conditions du DAO non modifiées par cet additif n° 1 demeurent inchangées et de stricte application.



Bamako, le vendredi 10 juin 2022

Le Directeur Général de SOGEM,

Mohamed Mahmoud SID'ELEMINE.